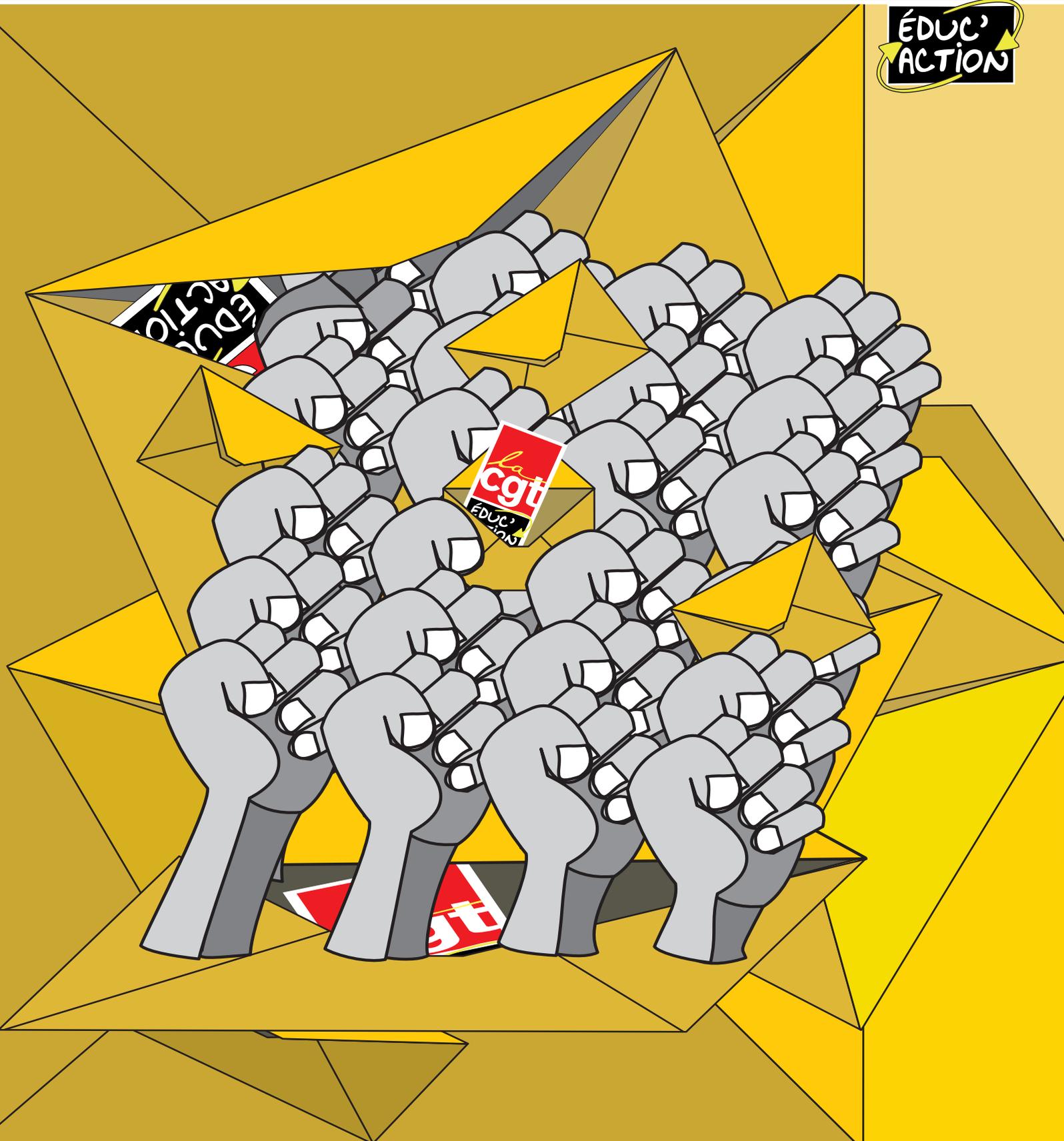


PERSPECTIVES
EDUCATION
FORMATION



la
cgt

ÉDUC'
ACTION



Lutter c'est aussi voter CGT

octobre 2018

N° 155

Prix 1 €

Construire la grève !

La CGT Éduc'action avec son implantation forte dans la voie professionnelle du lycée a posé une première journée de grève le 27 septembre contre une réforme qui prévoit plusieurs milliers de suppressions de postes, une dégradation des conditions de travail et un appauvrissement de la formation. Une première journée dans un cadre intersyndical regroupant 7 organisations. Un cadre intersyndical que nous devons toujours travailler à élargir.

Les annonces du ministre quant aux suppressions de postes dans le second degré confirment nos prévisions, les réformes des trois voies du lycée vont amener des suppressions massives de postes. Il est donc de notre responsabilité de mettre tout en œuvre pour construire un mouvement de grève dans la durée afin de mettre en échec ces réformes rétrogrades pour les personnels et les élèves.

La journée de grève du 27 septembre dans les lycées professionnels a été une réussite ! Le 9 octobre a constitué une étape de mobilisation dans le cadre interprofessionnel. Nous devons très vite définir des suites.

Dès décembre, nous connaissons les conséquences concrètes de la politique gouvernementale dans les académies, en février les conseils d'administration des EPLE seront informés des suppressions de postes. À nous de construire une réponse à la hauteur des enjeux. Une réponse unitaire et combative !

Dans toutes les académies et départements, ce travail unitaire doit être poursuivi et développé. L'agenda gouvernemental prévoit au printemps prochain une réforme des retraites désastreuse, une remise en cause des acquis du Conseil National de la Résistance.

Tou·tes les salarié·es seront concerné·es, à nous de créer les conditions du tous et toutes ensemble que nous appelons de nos vœux.

Maxime BESSELIÈVRE

- p. 2 : Actualités : Construire la grève !
- p. 3 : Édito, Patrick Désiré.
- p. 4 : Refusons la précarité à vie !
Fusion des académies : un chef d'oeuvre !
- p. 5 : Notre priorité : une riposte de grande ampleur !
- p. 6 : Pré-recrutement : le débat est ouvert.
- p. 7 : Nouveaux programmes du lycée : un enjeu de taille.
- p. 8 : Alourdissement des missions des professeur·es principaux·ales en perspective.
Évaluation : institutionnalisation de la performance.
- p. 9 : Les fonctionnaires stagiaires toujours en danger.
CPE : une enquête professionnelle de grande envergure.
Les lycées : exclus de l'Éduc'action prioritaire.
- p. 10 : Passerelles entre l'Agricole et l'Éducation Nationale... Un jeu de dupes.

p.11 à 14 : DOSSIER – Lutter c'est aussi voter CGT.

- p. 15 : Comment voter en 2018 ?
- p. 16 : Élections au CA : la CHS, quézako ?
- p. 17 : La Collective : Journée d'étude pour une école émancipatrice.
Éducation à la sexualité : la nouvelle circulaire !
- p. 18 : Salah Hamouri, enfin libre !
- p. 19 : Rencontre : Laurence Barre, non-titulaire de Créteil.
- p. 20 : Les «oublié·es» de la rentrée 2018.
- p. 21 : Partager les richesses pour construire la paix.
- p. 22 : Faut-il éradiquer les vieux et les vieilles ?
Lancement de la campagne en Saône-et-Loire.
- p. 23 : T... comme «Tests».

Je souhaite me syndiquer

Se rendre sur notre site : www.cgteduc.fr

cliquer sur «Rejoignez-nous» dans le menu principal

Je souhaite prendre contact

01 55 82 76 55 / unsen@ferc.cgt.fr

CGT Éduc'action - 263, rue de Paris

case 549 - 93515 Montreuil cedex



Directrice de publication : Nadine CASTELLANI LABRANCHE. Rédactrice en chef : Pauline SCHNEGG
Maquette : Christine JARRY-AREND. Conception de la «Une» : Bertrand VERHAEGHE
Périodicité : bimestrielle. CPPA : 0620 S 07375 - ISSN : 1250-4270. Dépôt légal : à parution
Imprimerie RIVET - BP 1577 (87022) Limoges cedex 9. CGT Éduc'action - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex. Tél. : 01.55.82.76.55 - Télécopie : 01.49.88.07.43
Mél : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.cgteduc.fr





Patrick Désiré, secrétaire général

Organiser la riposte

Après les attaques menées contre le Code du travail, la privatisation de la SNCF, le statut général des fonctionnaires est désormais dans la ligne de mire du gouvernement.

Nous savons aussi qu'Emmanuel Macron a l'intention de modifier notre système de retraites en 2019, en mettant en place un mécanisme par points qui sera une régression majeure pour l'immense majorité de la population. Les salarié-es n'auront plus de visibilité ni sur l'âge de leur départ ni sur le montant de leur retraite.

Toutes ces contre-réformes visent à modifier en profondeur notre société. Pourtant des résistances s'organisent, comme nous l'avons vu au printemps dernier, avec la grève perlée des cheminot-es ou l'occupation des universités contre la loi ORE. Et ce pouvoir est déjà ébranlé. Pour preuve, les différentes affaires de cet été, qui au passage démontent le slogan présidentiel « *d'un Nouveau Monde* » en rupture avec les mauvaises pratiques politiciennes.

Les réformes imposées dans l'Éducation montrent sans ambiguïté que l'école n'est pas la priorité du président. Le dernier volet de ce système de tri social voulu par Jean Michel Blanquer est la réforme de la voie professionnelle qui vient compléter la réforme du lycée et Parcoursup. Pour empêcher la casse de la voie professionnelle, la CGT Éduc'ac-tion s'est adressée à l'ensemble des syndicats pour construire une mobilisation unitaire dans la durée.

Une première étape de la riposte a eu lieu le 27 septembre, le succès dans les lycées professionnels de cette première journée est un point d'appui pour les suites de cette lutte. Nous devons poursuivre et élargir la construction du rapport de force dans notre secteur pour répondre aux suppressions de postes dans l'Éducation nationale.

Il y aura 2 600 emplois en moins à la rentrée 2019 dans le second degré, ces coupes sombres sont inadmissibles quand on sait qu'il y aura 32 000 élèves de plus à chaque rentrée, jusqu'en 2021.

La hausse du nombre d'heures supplémentaires, qui pourront être imposées, est une atteinte à nos statuts et signe le retour du « *travailler plus pour gagner plus* » de Nicolas Sarkozy.

Les organisations syndicales de l'Éducation doivent construire une riposte à la hauteur des enjeux, et **cela doit commencer dès le 9 octobre.**

Nous savons que le rapport de force ne se décrète pas et qu'il faudra une convergence des luttes public/privé pour faire entendre nos revendications. Faisons de la construction des luttes un marqueur de la campagne électorale en cours. La CGT est l'organisation syndicale qui lutte sans répit contre la remise en cause des conquits sociaux et contre les réformes qui vont entraîner : une aggravation du tri social, la perte de sens de nos métiers, la mise en concurrence entre collègues et entre établissements.

Le vote CGT est aussi un moyen de lutter contre le projet de société que ce gouvernement tente de nous imposer.

Refusons la précarité à vie !

Dernière session du plan Sauvadet destiné à résorber la précarité : bilan. S'il a permis de titulariser des contractuel·les, soutenu·es par la CGT Éduc'action, ce plan reste un échec. 2310 personnels ATSS ont pu être titularisé·es sur les 4976 éligibles alors que les contractuel·les de ces catégories sont passé·es de 15600 à 17300 dans le même temps, avec une dégradation de leurs conditions d'emploi. Pour les personnels enseignant·es, c'est une sélection drastique puisque seulement 8455 non-titulaires lauréat·es sur les 15627 postes ouverts aux concours, tandis que les CDD et CDI employé·es, augmentent dans le 2nd degré et maintenant le 1^{er} degré.

Titularisation sans condition de concours !

Au terme de ces 6 sessions, la précarité a continué de croître : il y a plus de contractuel·les dans l'Éducation nationale qu'avant 2013.

Le gouvernement ne prévoit, à cette étape, aucun nouveau dispositif pour permettre aux contractuel·les

d'accéder au statut de fonctionnaire. Mobilisons-nous pour la titularisation sans condition de concours et contre le projet CAP 2022 de contractualisation accrue !

Yvon-Yvan BARABINOT

Fusion des académies : un chef d'œuvre !

Dans le cadre de CAP 2022, le gouvernement s'apprête à mettre en pièces les Services publics de l'Éducation nationale et de l'ESR⁽¹⁾ en fusionnant dès 2020, les académies pour les aligner sur les nouvelles régions.

■ Une méthode et du pragmatisme.

L'expérimentation faite sur les académies de Rouen et Caen en 2017 est donc généralisée, alors que le sénat fait un bilan très mitigé sur le regroupement régional opéré depuis 2015.

Le rapport de l'IGAENR⁽²⁾ (mars 2018) conclut également au mauvais fonctionnement des régions académiques en soulignant son caractère chronophage, mais il préconise pourtant d'« *aligner l'organisation territoriale des services déconcentrés des deux ministères sur les nouvelles régions...* ».

Couplés à la réduction des dépenses publiques (destruction de 120 000 postes), tous les ingrédients sont réunis pour faire de ces nouvelles académies, des monstres destinés à broyer ce qui reste du Service public de l'Éducation.

Les recteur·trices doivent rendre leur projet au plus tard fin 2018. Les organisations syndicales seront bien évidemment reçues par le ministère pour... les informer de l'état d'avancement des travaux !

Le rôle de ces méga-recteur·trices sera renforcé notamment pour l'attribution des crédits et des financements, ce qui leur donnera une très grande latitude pour la définition et le contrôle de la politique éducative régionale. La régionalisation de l'Éducation serait l'ultime opération de cet ouvrage de démolition.

■ Quelles conséquences prévisibles pour les personnels et les jeunes ?

L'examen de la RéATE⁽³⁾(2010) nous amène au sinistre constat que les fusions génèrent suppressions d'emploi, dégradation des conditions de travail et de vie des personnels et mobilités géographiques ou fonctionnelles.

Le désengagement de l'État et la régionalisation de l'Éducation vont accroître les inégalités d'accès au Service public d'Éducation et renforcer les difficultés des jeunes.

Pour sortir de la logique ultra libérale du gouvernement et reconstruire une société porteuse de valeurs démocratiques et solidaires, la bataille sera rude. Soyons prêt·es !

Catherine PRINZ

(1) Enseignement Supérieur et de la Recherche

(2) Inspection Générale de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche

(3) Réforme de l'Administration Territoriale de l'État

Notre priorité : une riposte de grande ampleur !

Le projet de rénovation de la voie professionnelle du ministre Blanquer, présenté fin mai, a suscité de très nombreuses inquiétudes chez les personnels. La réduction des horaires hebdomadaires élèves, celle des grilles horaires réduisant à la fois l'enseignement professionnel et général avec une refonte complète des programmes et la mise en place d'une seconde de détermination, présentent des menaces importantes.

Les objectifs restent identiques à l'ensemble des réformes qui affectent l'Éducation : accentuer le tri des élèves et réduire par tous les moyens les postes dans la Fonction publique.

Consciente à la fois de la portée des attaques et de la nécessité de construire une riposte unitaire large, mais tout autant, du calendrier contraint dans lequel se place ce projet, la CGT Educ'action a été à l'initiative d'une intersyndicale réunissant toutes les organisations syndicales de la voie pro et elle a gagné la mise en place de la journée de mobilisation du 27 septembre.

La politique de la terre brûlée ?

En dehors du calendrier de réunions déroulant essentiellement les dates des instances de validation des textes règlementaires (CPC⁽¹⁾, CSE⁽²⁾ ...), aucun écrit ne confirme les engagements pris par le ministère, depuis cette rentrée. Or les premières mesures étant prévues, depuis le début, pour la rentrée 2019, le ministère ne peut qu'avoir travaillé leur financement : le projet de loi de finances est prévu pour octobre.

Qui peut croire que les discussions permettraient de modifier la donne, surtout après octobre ?

Qui peut croire que sans un rapport de force unitaire et puissant, le ministère accepterait de revoir sa copie ?

RÉFORME DE LA VOIE PRO : BLANQUER JOUE À ... L'APPRENTI SORCIER !



Par voie de presse le 17 septembre, il a annoncé la suppression de quelques 2600 postes dans l'enseignement secondaire et de 400 postes d'administratives. Immanquablement, ces mesures qui vont aller crescendo jusqu'en 2022 pour atteindre les 120 000 suppressions annoncées dans la Fonction publique sur le quinquennat, concerneront essentiellement les lycées et, avec eux, les lycées pro parce que les réformes engagées ont toutes des objectifs similaires : renforcer la sélection et le déterminisme social.

Les incertitudes qui entourent le projet de rénovation de la voie pro relèvent de la stratégie gouvernementale mise en place pour empêcher à la fois l'unité syndicale déjà compliquée en raison des divergences « ordinaires », et renforcée par l'épisode électoral qui se prépare. Mais c'est aussi une stratégie pour gagner du temps en retardant la confrontation des personnels avec la réalité des chiffres. La politique de la terre brûlée du gouvernement qui vise à l'anéantissement de notre modèle de société ne laisse aucun doute sur la nécessité d'élargir le mouvement.

Pour cette raison, la CGT Educ'action lors de l'intersyndicale du 27 septembre s'est prononcée pour que soient données une perspective et de l'ampleur à la contestation. Cela a commencé le 9 octobre lors de la journée de mobilisation interprofessionnelle à laquelle ont appelé un grand nombre d'organisations.

Catherine PRINZ

(1) Commission Professionnelle Consultative
(2) Conseil Supérieur de l'Éducation

Pré-recrutement : le débat est ouvert

Le ministère a annoncé sa volonté de mettre en œuvre une forme de pré-recrutement des enseignant-es.

Le projet n'est pas totalement finalisé mais ses grandes lignes ont été présentées à la CGT Éduc'action.

Il s'agirait de modifier le statut des AED pour permettre à une partie d'entre elles et eux de concilier études universitaires et prise en charge pédagogique progressive des élèves.

Ainsi, des contrats de 3 ans, signés par les chef-fes d'établissement ou les IEN mais avec un recrutement rectoral spécifique, seraient proposés aux étudiant-es de L2 qui envisageraient de passer les concours.

Leur service serait plafonné à 8h hebdomadaires. Leur salaire, cumulable avec les bourses du supérieur, serait progressif entre la L2 et le M1. Pour ce faire, le ministère modifierait le plafond réglementaire du crédit d'heures (200 h actuellement) dont bénéficient les AED pour suivre des études.

En L2, les AED pourraient « *assurer des surveillances, observer les cours, faire de la co intervention ponctuelle avec un-e enseignant-e, participer au dispositif devoirs faits* »... En L3, « *intervenir dans les APC du 1^{er} degré, en AP, EPI et TPE⁽¹⁾ au collège et au lycée ainsi que sur des séquences pédagogiques, prendre en responsabilité des groupes à effectifs réduits en primaire, assurer des remplacements ponctuels* »...



En M1, elles et ils seraient « *en responsabilité* » et remplaceraient « *les professeur-es absent-es* ». Enfin, la maquette des concours externes, voire internes, intégrerait une option reconnaissant ce parcours particulier.

Lors de sa présentation à la CGT Éduc'action, le ministère a mis en avant les problèmes d'attractivité du métier ainsi que le manque de mixité des origines sociales des nouveaux-elles enseignant-es. Cela ne fait que confirmer l'analyse de la CGT Éduc'action pour laquelle il est urgent de mettre en œuvre une revalorisation salariale d'ampleur pour rendre le métier plus attractif et placer le concours en fin de licence pour mettre fin à la discrimination sociale que la « *masterisation* » a aggravée.

Revalorisation salariale !

Pour la CGT Éduc'action, l'idée de permettre, de confirmer ou de faire naître les vocations tout en assurant les conditions matérielles de réussite des étudiant-es est intéressante. C'est ainsi que nous revendiquons le retour d'un statut de MI/SE amélioré.

Ce dispositif, au-delà du flou sur sa mise en œuvre et des possibles dérives qu'il peut engendrer, permettra-t-il de remplir cet objectif ? On peut en douter au vu de l'échec du statut « *Étudiant-es apprenti-es professeur-es* » (avec un salaire non cumulable avec les bourses et seulement sur les 2 années de L2 et L3). On peut également s'interroger sur la « *durée de vie* » de ce dispositif alors que parallèlement le ministère réfléchit à une réforme de la formation initiale et de la place du concours...

Avec ces réserves, la CGT Éduc'action discutera au ministère de ce dispositif et exigera des garanties pour les étudiant-es sur les salaires, les conditions de travail et la sécurisation des contrats. **Elle refusera un dispositif qui permette d'économiser des postes de professeur-es, ou de réduire un peu plus encore les moyens de remplacement des enseignant-es, ou ceux de l'éducation.**

Michaël MARCILLOUX

(1) APC activités pédagogiques complémentaires ; AP aide personnalisée ; EPI enseignement pratique interdisciplinaire ; TPE travaux personnels encadrés

Nouveaux programmes du lycée : un enjeu de taille

Le Conseil supérieur des programmes doit présenter d'ici décembre 2018 les nouveaux programmes de seconde et de 1^{ères} générales et technologiques. Plus qu'une réécriture, ces annonces, dans le contexte de mise en œuvre de la réforme, revêtent une importance cruciale.

En effet, la réforme crée de nouveaux enseignements dont certains sont pluri disciplinaires. C'est le cas de l'ensemble des spécialités de terminales (parfois de 1^{ère}) technologiques qui « fusionnent » 2 des 3 spécialités de 1^{ère}. C'est également le cas avec les créations de l'enseignement « *Sciences numériques et technologie* » en seconde, de l'« enseignement scientifique » dans le tronc commun de 1^{ère} et terminale générale ainsi que des spécialités « *Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques* », « *Humanités, littérature et philosophie* », « *numérique et sciences informatiques* ».



Or, nous n'avons pour le moment aucune idée du contenu de ces enseignements et des enseignant-es qui auront à y intervenir. Par exemple, **qui interviendra dans les enseignements en lien avec le numérique : des professeur-es de maths, de physique, de technologie... ? De même, l'enseignement scientifique, seulement de 2h, sera-t-il partagé entre enseignant-es de SVT et de Physique-chimie ? Les mathématiques y auront-elles leur place ?**

Enfin, si on peut se douter d'un partage entre collègues de SES et d'histoire-géographie pour « *Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques* » et entre collègues de lettres et de philosophie pour « *humanités, littérature et philosophie* », il est difficile de savoir qui fera quoi et avec quelle répartition horaire.

Suppressions de postes, mise en concurrence

en concurrence des disciplines si les arbitrages horaires sont partiellement ou totalement laissés à l'autonomie des établissements).

La CGT Educ'action continue de rejeter la réforme Blanquer du lycée dont la création de spécialités qui contraignent de plus en plus les élèves au service des attendus de Parcoursup et de la sélection.

Elle ne s'associera donc pas aux discussions sur les programmes en tant que tel. En revanche, elle refuse toute accentuation de la concurrence entre collègues, entre élèves, entre établissements et entre disciplines.

C'est pour cela qu'elle exigera un cadrage national définissant les disciplines censées intervenir dans les nouveaux enseignements avec une répartition horaire définie nationalement mais aussi le retour à un fléchage national des dédoublements.

Elle exigera également que les décisions sur la création des spécialités se fassent dans le respect des instances, CT et CA sans mise en concurrence des disciplines ni « *répartitions locales des heures* » inter disciplinaires.

Michaël MARCILLOUX

Alourdissement des missions des professeur·es principaux·ales en perspective

La loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » prévoit le transfert de l'information sur l'orientation aux Régions et la fermeture de la plupart des 390 CIO.

Ce projet vise à la destruction du service d'État d'orientation. Régionalisée, l'information en direction des élèves se contenterait de combler les besoins du marché de l'emploi sur des bassins restreints, en aggravant les inégalités sociales et territoriales. Certaines régions ont déjà clairement fait un pas vers des « *start-up* » et des opérateur·trices privé·es qui vont affluer sur ce secteur.

La fermeture des CIO, lieux neutres d'écoute, de ressources et de conseils, impliquera un accueil des élèves réduit au jour de permanence du ou de la Psy-EN ce qui accroîtra encore la charge de travail des collègues et réduira les temps d'échange.

Dans un contexte d'austérité où la création de postes n'est pas d'actualité, le ministère envisage, pour pallier ce manque évident, de faire glisser ces missions vers les professeur·es principaux·ales déjà surchargé·es et de les transformer en coach à tout faire au détriment des personnels formé·es et spécialisé·es sur l'orientation. C'est le sens de la réécriture en cours de la circulaire de 1993 définissant le rôle du et de la professeur·e principal·e dans les collèges et lycées. Tout se tient ... **mais la CGT Educ'action tient à rappeler que la mission de professeur·e principal·e ne peut être imposée !**

Arnaud CORA

Évaluation : institutionnalisation de la performance

Avec la généralisation des évaluations, le ministre Blanquer soumet cette année des centaines de milliers d'élèves de CP, CE1, sixième et seconde, mais aussi les enseignant·es, à ces évaluations standardisées d'ici octobre. Si les objectifs visés peuvent paraître louables (mieux comprendre les difficultés, établir le profil des classes-écoles, recueillir des données statistiques), **la CGT Educ'action exprime les mêmes craintes que l'an passé** : évaluations contreproductives, absence de concertation, caractère injonctif, atteinte à la liberté pédagogique, stress généré et stigmatisation des élèves en difficulté et mise en concurrence des écoles et des personnels.

Nous dénonçons surtout l'établissement d'une politique éducative menée par l'évaluation et visant à imposer une seule vision de la recherche pédagogique sous la houlette du Conseil Scientifique de l'Éducation nationale et d'un courant de neuroscientifiques

dirigé par Dehaene. L'objectif de ces évaluations est bien de réorienter et d'imposer des pédagogies aux enseignant·es.

Cette politique de management par l'évaluation, déjà pilotée par Blanquer sous Sarkozy, veut contrôler le système éducatif et ses personnels, et imposer la rémunération au mérite.

Pour la CGT Educ'action, c'est inacceptable, tout comme les pressions hiérarchiques à l'encontre des enseignant·es qui s'opposent à ces méthodes.

Les sourires affichés du ministre dans les médias ne gomment pas la violence de sa politique idéologique menée à l'encontre de l'École.

Jérôme SINOT

Les fonctionnaires stagiaires toujours en danger

Si le rapport CAP 2022 n'est pas une loi, il illustre la ligne directrice du gouvernement qui est d'appliquer une politique libérale également au sein de l'Éducation nationale.

La formation des enseignant·es est dans le collimateur du gouvernement, la problématique semble devenir : comment en finir avec le statut des fonctionnaires (en commençant par précariser les stagiaires ?). La réponse est simple : décaler l'admissibilité et l'admission dans le temps. On rentre alors dans un no man's land qui laisse libre court à la précarité de la fonction avec notamment un point particulier qui voudrait **« revoir la formation des enseignants afin qu'elle favorise l'exercice du métier mais aussi les mobilités professionnelles et la diversité des carrières »**.

Dès maintenant, il est urgent de se rapprocher des stagiaires de vos établissements afin de recenser les difficultés et de prendre le pouls de leur situation afin de les aider au mieux.

Jean-Baptiste DELGENES

Les lycées : exclus de l'Éducation prioritaire

À la rentrée 2017, 365 collèges publics sont REP+ en France. Pour l'année scolaire 2018-2019, 41 000 professeur·es, plus de 900 personnels d'encadrement et 3 800 personnels administratifs, techniques ou médicaux des établissements REP+ percevront 1000 euros nets supplémentaires. Cela se poursuivra en 2019 et 2020.

Dans sa réforme de l'Éducation prioritaire, le ministère a exclu les lycées de ce dispositif. Sous la pression des personnels des lycées condamnés à sortir des dispositifs précédents et des organisations syndicales, dont la CGT Éduc'action, il s'était engagé à publier une liste de lycées intégrant le dispositif REP. Le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 sur le régime indemnitaire lié aux dispositifs d'Éducation prioritaire fait d'ailleurs bien référence aux personnels exerçant en lycée.

Or, malgré les demandes réitérées de la CGT Éduc'action, les lycées demeurent, de fait, exclus de l'Éducation prioritaire : c'est dégrader encore un peu plus les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels en augmentant les effectifs par classe dans des établissements pourtant toujours difficiles.

La CGT Éduc'action exige une concertation et des critères clairs et objectifs afin d'établir la liste des lycées devant relever de l'Éducation prioritaire sans aucune sortie des établissements qui y figuraient auparavant et un renforcement des équipes de vie scolaire, de santé et de service social, de personnels administratifs et d'agent·es.

Chrystelle RISSEL

CPE : une enquête professionnelle de grande envergure

La CGT Éduc'action diffusera en octobre une grande enquête sur les conditions de travail des CPE, centrée sur la gestion du quotidien et sur la souffrance au travail.

Elle part du constat du terrain : trop nombreux·ses sont les collègues victimes de stress, d'angoisse et de souffrance dans le cadre de leur activité professionnelle.

La médecine de prévention s'inquiète même de la montée des situations de souffrance professionnelle des CPE. Les résultats seront transmis aux rectorats et directions d'établissements.



François QUINCHEZ

Passerelles entre l'Agricole et l'Éducation Nationale...

L'intégration de l'enseignement agricole à l'Éducation nationale que porte le SNEIP-CGT dans le cadre d'un grand service d'éducation public, laïque et gratuit fait régulièrement débat. Un premier pas a été acté en 2016 avec la parution d'un décret très attendu, instaurant une passerelle ministère de l'Éducation nationale/ministère de l'Agriculture pour les mutations (décret 2016-1021). Enfin un mouvement élargi entre les deux ministères, vieille revendication du SNEIP-CGT !

Las ! Pour une mise en application convenable, force est de constater que les obstacles sont nombreux.

Un jeu de dupes

Quand un-e enseignant-e de l'agricole ou de l'Éducation nationale demande à muter, aucune priorité d'emploi ne lui est accordée, le ou la classant en dernier, après les stagiaires et juste avant les non-titulaires. Ce qui est problématique notamment pour des collègues en perte d'heures ou de contrat (le décret est alors inutile).

La possibilité de mouvement n'existe pas pour toutes les catégories d'enseignant-es (excluant les catégories 3, corps des AE, entre 30 % et 40 % des enseignant-es).

L'agent-e qui souhaite candidater dans un établissement privé sous contrat est invité-e à prendre contact avec le rectorat, mais l'enseignement catholique veille au grain et « impose » un passage par les Commissions Académiques de l'Emploi (structure interne d'un faux-employeur), ce qui est contraire au décret et à la note de service du MAAF. De plus, les disciplines des PLP ne correspondent pas dans les libellés. Les PLP ne peuvent enseigner en collège du point de vue du MEN alors que cela ne pose aucun problème dans la pratique ! Enfin, les classements des professeur-es d'EPS sont considérés comme incompatibles.

Et, pour couronner le tout, les CCM agricoles et académiques (instances administratives) ont des

calendriers différents impactant de fait une possible meilleure fluidité du mouvement. Des compléments horaires seraient des situations de bon sens dans bien des cas mais il faudrait alors débloquer l'impossibilité d'avoir un contrat dans les deux ministères de tutelle.

■ Bilan ?

L'année dernière, dans le sens Agricole vers Éducation nationale, 146 demandes, 99 dépôts de dossiers et 36 satisfaits. Dans l'autre sens, seulement 4 demandes.

Ce déséquilibre interpelle mais n'est peut-être pas si étonnant...

Dans un questionnaire que le SNEIP a adressé à tou-tes les enseignant-es de l'agricole privé, 52 % des personnes estimaient que leurs conditions de travail s'étaient dégradées. Inquiétude sur les conditions de travail, manque de personnel, alourdissement de la charge de travail (CCF notamment), ... le bilan est cinglant.

De son côté, le SNEIP-CGT poursuit son combat pour défendre les maître-ses de l'agricole privé et va se rendre bientôt en audience au ministère afin notamment de faire évoluer les conditions pour une vraie passerelle Éducation nationale/Agricole.

Bureau National SNEIP-CGT





Lutter c'est aussi voter CGT

Les élections professionnelles 2018 de la Fonction publique se tiendront dans un contexte politique très tendu. Après des réformes menées au pas de charge et néfastes pour une large majorité de la population, le gouvernement ne compte pas en rester là. Retraite, protection sociale, services publics... tout sera mis en œuvre pour ébranler le modèle social français.

Notre secteur n'est pas épargné par les réformes que ce soient celles imposées l'an dernier (Parcoursup réforme du lycée) ou celles à venir (voie pro, fermeture programmée des CIO) sans parler de l'absence de dialogue social avec le ministère qui n'hésite pas, par exemple, à présenter des nouveaux programmes dans le 1^{er} degré au CSE⁽¹⁾ de la mi-juillet pour une mise en place dès la rentrée.

Toutes ces réformes répondent à la même idéologie libérale : une sélection précoce pour les jeunes, une mise en concurrence accrue des personnels et des établissements.

La CGT Éduc'Action, à travers les instances dans lesquelles elle siège, que ce soit au niveau local (CTA⁽²⁾, CAPA⁽³⁾ ou CAPD⁽⁴⁾) ou national (CTM⁽⁵⁾ ou CAPN⁽⁶⁾), n'a pas manqué de dénoncer ces réformes qu'elle considérait comme injustes tant pour le personnel que pour les élèves. **Elle a mis tout en œuvre pour construire le rapport de force et imposer d'autres choix.**

Elle poursuivra dans ce sens pour faire entendre la voix des personnels, pour défendre leurs intérêts, celui des jeunes et du service public de l'Éducation et maintenir le statut de la Fonction publique.

La CGT Éduc'Action est dans une confédération et la dimension interprofessionnelle lui permet, sans conteste, d'avoir une analyse pertinente de la situation socio-économique qui touche l'Éducation nationale.

Parce qu'il faut en finir avec le chacun-e pour soi, l'individualisation et la mise en concurrence, redonnons du sens à nos métiers.

**Pour ces élections, faites le choix du collectif !
Votez et faites voter CGT Éduc'Action !**



(1) CSE : Conseil Supérieur de l'Éducation

(2) Comité Technique Académique

(3) Commission Administrative Paritaire Adadémique

(4) Commission Administrative Paritaire Départementale

(5) Comité Tehcnique Ministériel

(6) Commission Administrative Paritaire Nationale

Dossier réalisé par Nadine CASTELLANI-LABRANCHE et Isabelle VUILLET

Augmenter les salaires

Depuis plusieurs années, le pouvoir d'achat des personnels de l'Éducation nationale comme celui de l'ensemble des fonctionnaires, est en berne : en cause le gel du point d'indice et le rétablissement du jour de carence. Les retraité-es se retrouvent pénalisé-es par l'augmentation de la CSG.

Le PPCR, qui n'a pas été signé par la CGT, a été présenté comme une revalorisation salariale et pourtant nombre d'entre nous n'en voient pas les effets sur leur pouvoir d'achat. Et pour cause, car il s'agit bien d'une arnaque : il rajoute de la pression sur les personnels par les rendez-vous carrière, exclut près de 90 % des collègues pour l'accès à la classe exceptionnelle, et au final ne représente aucune augmentation de salaire pour la plupart des personnels.

La vieille recette avancée par Blanquer pour les enseignant-es à savoir « *travailler plus pour gagner plus* » en proposant des heures supplémentaires ne constitue toujours pas une revalorisation salariale.

De plus, la rémunération au mérite mise en place à travers le RIFSEEP et le PPCR, la multiplication des primes et indemnités telles que les IMP sont autant de dispositifs qui favorisent l'individualisme et la concurrence entre collègues et créent des inégalités de traitement, sapant ainsi les piliers du statut général de la Fonction publique.

La CGT Educ'action revendique :

- un vrai plan de revalorisation salariale : début des grilles à 1800 euros nets minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros pour toutes et tous ;
- un rythme d'avancement identique (ancien grand choix) pour toutes et tous dans leur catégorie ;
- un avancement et une rémunération déconnectée d'une quelconque évaluation ;
- l'abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite dont le RIFSEEP et PPCR et l'intégration des primes et indemnités dans le salaire ;

- des décharges horaires de service suffisantes pour permettre aux collègues d'exercer des fonctions particulières, ou en établissements difficiles, en lieu et place des indemnités octroyées actuellement ;
- la suppression du jour de carence ;
- le retour de la retraite à 60 ans ou après 37,5 annuités (selon ce qui est le plus favorable au salarié-e), en prenant en compte les années d'études, de formation, de stages et de chômage, avec 100 % du meilleur salaire ;
- la suppression de la CSG.

Pour l'égalité salariale et professionnelle

Dans l'Éducation nationale, plus de 70 % des personnels sont des femmes, 85 % des personnels administratifs, sociaux et de santé. C'est pourquoi **la CGT Educ'action** a décidé de s'adresser particulièrement aux femmes, de leur donner la parole et de prendre en compte leurs préoccupations. **La CGT Educ'action lutte pour l'égalité femmes-hommes dans le champ de l'Éducation, combat essentiel pour l'émancipation de toutes et tous.**

Les inégalités de revenus entre les femmes et les hommes sont une réalité dans l'Éducation nationale : les enseignants ont un salaire en moyenne supérieur de 8 % à celui des enseignantes et de 35 % chez les personnels administratifs, sociaux et de santé. Les femmes sont



également pénalisées dans leur carrière : temps partiel imposé ou choisi, congé maternité non pris en compte, moins de primes, etc. De plus, l'application du RIFSEEP et du PPCR est souvent défavorable aux femmes car elle fait reposer l'avancement sur des entretiens menés par les hiérarchies souvent masculines. Enfin, les femmes sont sous représentées dans les postes à plus haute responsabilité et ce sont elles qui occupent majoritairement les emplois les plus précaires (AED, AESH, CUI...).

Toutes ces inégalités ont souvent pour conséquence de minorer les pensions de retraite des femmes.

La CGT Educ'action revendique :

- la suppression de tous les écarts de salaires ;
- la revalorisation salariale des métiers dits féminins ou féminisés ;
- l'alignement par le haut des pensions et des retraites jusqu'à l'égalité réelle ;
- l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans toutes les professions : fin du plafond de verre.

Le rôle de l'École pour gagner l'égalité femmes-hommes

Les discriminations et les stéréotypes sexistes présents dans la société n'épargnent pas l'École.

Elle doit pourtant permettre de les identifier pour les combattre tant au niveau des personnels que des élèves. Dans ce cadre, la Collective organise une journée d'étude ouverte à tous et toutes : voir notre article p 17 « *Journée d'étude pour une école émancipatrice* ».

Dans l'Éducation nationale, comme dans la société, les filles et les femmes subissent le sexisme ordinaire, voire des violences sexistes : dénigrement, remarques sur les tenues vestimentaires, harcèlements, insultes, agressions. L'institution scolaire doit être intransigeante avec ces agissements et leurs auteur-es et doit soutenir systématiquement les victimes.

La CGT Educ'action porte un projet d'École démocratique et émancipatrice permettant de contribuer à la construction de l'égalité entre les femmes et les hommes.



Conditions de travail du personnel : un enjeu considérable pour la CGT

Réformes du collège, des rythmes scolaires, du lycée, du Bac pro, de la voie techno... Le nombre de réformes imposées en 10 ans dans notre secteur peut donner le tournis tant elles sont nombreuses. Ont-elles pour autant résolu la difficulté ou l'échec scolaire, réduit les inégalités sociales ? Le mieux-être des élèves reste inexistant, mais la souffrance au travail des collègues est, elle, bien réelle.

Ces réformes ont imposé aux personnels de s'adapter sans cesse et ce, sans aucune ou si peu de formation adéquate. Mieux, en instaurant une mise en concurrence entre les collègues qui doivent défendre leur discipline,

Redonner du sens à nos métiers

leur établissement ou école et leur carrière, le tout avec une réduction des effectifs à tous les niveaux, bon nombre de collègues, enseignant-es ou non, sont fragilisés-es. En outre, on demande aux enseignant-es, de plus en plus de tâches périphériques chronophages qui peuvent les mettre sous pression très rapidement et remettre en question le sens de leur mission.

Les pressions hiérarchiques de toutes sortes ont renforcé l'individualisation et cassé les collectifs de travail. Là où un-e agent-e pouvait partager ses doutes et ses difficultés dans un cadre collectif, il ou elle est

désormais bien seul-e pour y faire face. Ne comptons pas sur l'Institution pour lui venir en aide ! Les services médico-sociaux sur les territoires sont réduits à peau de chagrin et manquent cruellement d'effectifs et de moyens pour répondre aux sollicitations des agent-es.

Quant aux CHSCT, instances qui traitent des conditions de travail et de la souffrance qu'elles induisent chez le personnel, ils sont au mieux ignorés par la hiérarchie, au pire méprisés.

La CGT Educ'Action, parce qu'elle est soucieuse des thématiques, s'est toujours battue pour que le rôle des CHSCT ne soit pas minoré.

Un nombre suffisant d'agent-es dans tous les secteurs de l'Éducation pourrait déjà améliorer les conditions de travail : réduction réelle des effectifs par classe, vie scolaire encore plus attentive aux problématiques des jeunes, services au rectorat ou DSDEN moins débordés...

Outre des moyens humains supplémentaires, **la CGT Educ'Action** est attentive aussi au temps de travail. Elle revendique une réduction pour toutes et tous afin de favoriser les réunions et le travail collectif.

Tous les personnels doivent pouvoir être épanouis dans leur mission, dans leur travail. Afin de redonner du sens à nos métiers, du 29 novembre au 06 décembre, faites le choix du collectif, votez CGT !

Diplômes, qualification, émancipation

Promues depuis quelques années par le corps des inspecteur-trices, la pédagogie et l'évaluation par compétences sont présentées comme la solution miracle à l'échec scolaire. Elles s'étendent à toutes les disciplines et à tous les niveaux.

Ne nous y trompons pas ! Derrière les artifices de pédagogie novatrice, la pédagogie par compétences répond aux conceptions libérales du patronat qui souhaite ainsi casser les diplômes et rendre caduques les grilles salariales correspondantes inscrites dans les conventions collectives.

Pour un emploi digne et rémunérateur

Le patronat n'a que faire de la réussite de toutes les élèves et d'une élévation générale du niveau de qualification. Son but premier c'est d'avoir à sa disposition des salarié-es avec des qualifications adaptées à ses besoins, répondant à une employabilité immédiate.

Cette même logique a conduit au développement de l'apprentissage. L'objectif était de doubler, voire tripler, le nombre d'apprenti-es et de supplanter la voie professionnelle sous statut scolaire. Les gouvernements successifs y ont mis les moyens et après des campagnes

de promotion très couteuses, force est de constater qu'ils ont échoué par rapport à l'objectif qu'ils s'étaient fixé. Qu'à cela ne tienne ! Depuis une dizaine d'années, ils tentent de l'imposer de manière détournée à travers le mixage des publics et des parcours au sein des lycées professionnels.

Concernant la voie professionnelle, le ministre Blanquer a promis de « *viser l'excellence* ». Là encore, l'apprentissage y tient une large place à travers les campus des métiers, véritables vitrines pour le gouvernement mais qui ne fait que répondre aux besoins des entreprises locales pour une employabilité immédiate.

La CGT Educ'Action a d'autres ambitions pour la formation des jeunes. L'École doit leur transmettre une formation émancipatrice leur permettant l'accès à un emploi digne et rémunérateur.

Pour la CGT Educ'Action, l'accès à l'enseignement supérieur doit être ouvert à toutes et tous afin de permettre un niveau de qualification élevé et une culture commune de haut niveau qui doit donner lieu à la délivrance de diplômes cadrés nationalement.

Dans ce cadre, le baccalauréat doit rester le 1^{er} grade universitaire permettant à chacun-e de choisir ses poursuites d'études.

Comment voter en 2018 ?

Le vote électronique se déroulera du jeudi 29 novembre 10h au jeudi 6 décembre 17h (heures de Paris).

■ Quels scrutins ?

Taper sur un moteur de recherche : *elections-professionnelles-2018-retrouvez-les-scrutins-qui-vous-concernent* pour accéder à la page élections 2018.

Vous trouverez les scrutins vous concernant dans les 4 onglets : affectation, statut, catégorie et corps.

Pour les personnels titulaires, il y a 4 scrutins : comité technique ministériel (CTM), comité technique académique (CTA), commission administrative paritaire nationale (CAPN), commission administrative paritaire académique CAPA (ou départementale CAPD pour les enseignant·es du 1^{er} degré). Pas de CAPN pour les PEGC et de CAPA pour les catégories A et B de la filière formation.

Les stagiaires qui sont titulaires dans un autre corps votent aux 2 comités techniques et aux CAP de leur corps d'origine. Les autres stagiaires votent uniquement aux 2 comités techniques.

Les contractuel·les votent aux CTM et CTA et à une commission consultative paritaire (CCP).

Les personnels en position de détachement (sauf les stagiaires) sont électeur·trices et éligibles dans le corps d'origine et le corps d'arrivée.

Les personnels recherche formation qui sont rattachés au CTM de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, votent par papier pour ce seul scrutin. Envoi au domicile (vote par correspondance avant le 6 décembre). Les autres votes seront électroniques (CTA, CAPN pour tous et toutes, plus CAPA pour les ATRF).

Les adjoint·es techniques des établissements d'enseignement (ATEE) ayant opté pour le détachement sans limitation de durée votent uniquement aux 2 CAP.

Espace électeur·trice (www.education.gouv.fr/electionspro2018).

Le 11 octobre, ouverture de l'espace grand public, donnant accès à l'espace électeur·trice. Identification exclusivement par l'adresse mail professionnelle. Lors de la première connexion, choix d'un mot de passe.

Si l'électeur·trice n'est pas reconnu·e par le logiciel, il ou elle est dirigé·e vers une page permettant de formuler une réclamation.

L'électeur·trice peut vérifier ses coordonnées et ses scrutins.



En cas d'erreur, il est possible de formuler une réclamation.

Le 17 octobre, affichage des listes électorales des différents scrutins sur l'espace électeur·trice. Affichage papier d'un extrait des listes dans les lieux de travail.

Le 29 octobre, mise en ligne des logos, listes de candidat·es et professions de foi des organisations syndicales.

■ Le Vote

Du lundi 5 novembre au lundi 13 novembre au plus tard, sur le lieu d'exercice, remise contre signature de la notice de vote contenant l'identifiant. Certain·es recevront la notice à leur domicile.

En cas de perte de l'identifiant, réattribution possible jusqu'au vendredi 6 décembre à 17h, à l'aide du NUMEN et de la date de naissance. Le nouvel identifiant est envoyé sous forme dématérialisée par SMS sur le portable de l'électeur·trice.

Jusqu'au vendredi 6 décembre 17h, possibilité de changer de mot de passe.

Confirmation par mail sur l'adresse professionnelle.

Jeudi 29 novembre 10h, ouverture de l'espace de vote.

Pour voter, se munir de l'identifiant et du mot de passe. Le résultat du tirage au sort déterminera l'ordre d'affichage. Sur un téléphone portable, liste déroulante des logos des syndicats. Sur un ordinateur, plusieurs écrans avec un ascenseur. **Faire défiler les logos pour retrouver celui de la CGT.**

Brigitte CRÉTEUR

Élections au CA : la CHS, quézako ?

Avec la rentrée, dans les EPLE, arrivent les élections au Conseil d'administration (CA) et son lot de commissions. Il en est une qui passe inaperçue, ou presque, car force est de constater qu'elle ne fonctionne pas ou très mal : **la Commission Hygiène et Sécurité (CHS)**.

Elle est obligatoire seulement dans les établissements ayant des sections techniques et/ou professionnelles car notre employeur a longtemps considéré qu'il n'y aurait de problèmes d'hygiène et de sécurité que dans les ateliers ! Il y a certes la circulaire 93-306 qui incite tou-tes les chef-fes d'établissement à instituer cette instance. Mais pourquoi notre employeur, ou son-sa représentant-e, mettrait-il-elle en place une commission qui, en ces temps de rigueur budgétaire, pourrait amener à effectuer des dépenses supplémentaires ? **L'incitation n'est donc que de façade.**

Alors que nous, représentant-es des personnels, avons tout intérêt à faire vivre la CHS. Elle impose en effet des obligations importantes, détaillées dans le Code de l'Éducation, parmi lesquelles :

- la tenue d'au moins une réunion par trimestre (art.D421-153) ;
- la contribution à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement, (art.D421-158) en s'appuyant sur les informations et documents que la hiérarchie doit transmettre à ses membres (art.D421-154) ;
- au moins une visite des locaux par an (art.D421-156) ;
- des propositions destinées à éclairer le vote du CA pour promouvoir la formation à la sécurité (par exemple installation d'un réseau wifi), (art.D421- 158) ;
- un rapport d'activité annuel transmis au CA contribuant à la mise en place d'un plan annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité (art.D421-157).



Faire vivre la CHS dans chaque EPLE, c'est un premier pas vers plus de prévention, voire une intégration des Conditions de Travail (CT), dans lesquelles on retrouve la dimension humaine et sociale (relations dégradées, manque de personnel, injonctions paradoxales...) et ainsi obtenir un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) par EPLE et au moins un par circonscription dans le 1^{er} degré.

Alors, au moment de la répartition des élu-es du CA dans les différentes commissions, emparez-vous de la CHS ! Si elle existe, il y a fort à faire pour donner corps aux obligations énumérées dans le code de l'Éducation. Si elle n'existe pas ? Aucune hésitation, demandez sa création !

Ça bloque ? Posez cette simple question en CA : « *Comment faites-vous, Madame, Monsieur, le ou la chef-fe d'établissement pour assumer seul-e la protection de l'ensemble des personnels de l'établissement, sans recours à aucun collectif, là où, dans le privé, un-e patron-ne est encadré-e par un CHSCT ?* » Question embarrassante, parce que si les personnels sont exposés à des dangers, souvent les élèves le sont tout autant. Or, les parents d'élèves siègent aussi au CA...

Besoin d'aide ?

Contactez-nous : unsen@ferc.cgt.fr, à l'attention du « collectif conditions de travail »

Christel CLÉMENT

La Commission Hygiène et Sécurité (CHS)

La Collective : Journée d'étude pour une école émancipatrice

Dans sa 3^{ème} résolution adoptée au Congrès de Guidel en 2017, la **CGT Educ'Action** revient sur l'exploitation que subissent les femmes du double fait du patriarcat et du capitalisme. Nous, personnels de l'Éducation nationale, perpétons de manière inconsciente une conception stéréotypée des rôles par la répartition de la parole, la tendance à privilégier les garçons en mathématiques, des attentes différentes, les remarques sur la tenue vestimentaire... Or, l'École est un facteur de transformation sociale, et doit combattre les inégalités par la déconstruction systématique des stéréotypes de genre et des schémas sociaux.

Apprendre, anticiper, imaginer des moyens de lutte

Nous savons que déconstruire ces mécanismes c'est reconnaître que le masculin n'est pas neutre et que le féminin n'est pas une minorité et nous voulons exercer nos métiers avec des pédagogies de coopération. Aussi, pour mettre en œuvre le projet d'École démocratique et émancipatrice que porte la **CGT Educ'action**, pour contribuer à la réussite de l'ensemble des élèves en

Éducation à la sexualité : la nouvelle circulaire !

La CGT revendique une éducation à la vie affective et à la sexualité incluant le respect des individus dans leur diversité, permettant de déconstruire les représentations genrées, de lutter contre les violences faites aux femmes et les LGBTIphobies. **La circulaire parue le 13/09 évoque** « [le]respect des lois et des règles de vie en commun, qu'elles concernent la mixité, l'égalité ou la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le sexisme, l'homophobie et la transphobie ».

Elle parle de *champ psycho-émotionnel* et de « *liberté, responsabilité et respect face aux choix personnels [...], impact des stéréotypes et rôles sexués, prévention des violences sexistes et sexuelles, égalité filles-garçons [...], orientations sexuelles, respect de son corps et de celui de l'autre* ».

À faire vivre..!

développant des stratégies pédagogiques adaptées, pour lutter contre les pédagogies fondées sur la concurrence et l'individualisation, **nous organisons une journée d'étude pour l'égalité fille-garçon à l'école.**



La journée qui se tiendra fin mars, ouverte à toutes et tous, se veut d'abord un moment d'apports avec une conférence par une personnalité reconnue pour son travail sur le genre, l'égalité femme-homme et le féminisme. L'après-midi s'articulera autour d'ateliers sur trois thématiques : l'orientation sexuée (comment valoriser les carrières dites féminines, casser les clichés sur les filières scientifiques,...), la prévention des violences à l'école (comment déceler les violences et réagir, comment protéger nos élèves) et enfin des échanges de pratiques pédagogiques.

Chacun-e de notre côté nous avons peut-être mis en place des actions, modifié l'organisation de la classe, cette journée se veut un échange et un partage d'expériences.

Apprendre, anticiper, imaginer des moyens de lutte, mettre en place des solutions seront les maîtres mots de cette journée qui se terminera par la mise en commun des travaux des ateliers.

Gagner l'égalité professionnelle c'est travailler à l'émancipation de chacun et chacune dès la maternelle et durant toute la scolarité.

Sandra GAUILLÈRE

Christine BARIAUD

Salah Hamouri, Enfin libre !

Rencontre avec Elsa Lefort, porte-parole du comité de soutien à Salah Hamouri, avocat franco-palestinien détenu arbitrairement par Israël depuis plus d'un an. **La CGT a participé au comité de soutien pour exiger sa libération.** Cet entretien s'est déroulé en juin 2018. Salah a enfin été libéré le dimanche 30 septembre.

■ Quelle est la situation de Salah ?

Elsa Lefort (E.F.) : « Salah Hamouri a été arrêté le 23 août 2017, avocat franco-palestinien, retenu sans charge ni jugement sous le régime de la détention administrative. Trois jours avant son arrestation, il est officiellement devenu avocat. Il travaillait pour l'association ADDAMEER qui défend les prisonnier·ères politiques palestinien·nes. Il s'agit d'une détention politique, il n'y a aucune charge contre lui. Son arrestation est survenue à un moment clé, au moment où il est devenu avocat et aurait pu défendre les prisonnier·ères pour cette association. »

■ Y a-t-il des soutiens pour la libération de Salah en Israël ?

E.L. : « Dans la société israélienne, la propagande d'État fonctionne, et les prisonnier·ères sont considéré·es comme des terroristes. Le système de la détention administrative ne choque personne. Il existe une frange d'opposition mais elle est très minoritaire. »

■ Quel est le rôle du comité de soutien ?

E.F. : « C'est un comité très large, avec des citoyen·nes, des partis politiques, des associations, des syndicats. La CGT y participe. Son objectif est de faire pression sur les élu·es et le gouvernement français. Salah est un citoyen français détenu sans motif à l'étranger... Après deux mois de silence du ministère des Affaires étrangères, la pression du comité de soutien a obligé Macron à demander à Netanyahu la libération de Salah.

Mais cela ne s'est pas fait comme pour la détention de Lou Bureau en Turquie, libéré au bout de 52 jours.

Le Drian a été lui-même chercher Lou Bureau en Turquie pour sa libération avec une couverture médiatique impressionnante. »

■ Pourquoi cette différence de traitement ?

E.F. : « L'interlocuteur est différent, c'est Israël. Sur les massacres de Gaza de juin 2018, la France a appelé Israël à la « retenue ». Salah est aussi victime d'un racisme institutionnel. Pour les autorités françaises, Salah est d'abord un Palestinien. »

La libération de Salah Hamouri est une bonne nouvelle pour lui et ses proches. Mais, 427 Palestinien·nes sont en détention administrative aujourd'hui dont 3 parlementaires. La détention administrative est une procédure illégale au regard du droit international qui permet à l'armée israélienne de détenir une personne pour une période de 6 mois maximum, renouvelable de manière indéfinie, sans inculpation ni procès. Israël, « la seule démocratie au Moyen-Orient » ?

Interview réalisée par Maxime BESSELIÈVRE et Nadine CASTELLANI-LABRANCHE





Laurence Barre, non-titulaire de Créteil

■ Qui es-tu ?

J'ai 58 ans, je suis Coordonnatrice-Conseil pour la Mission lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), dans le 93, depuis 20 ans. J'ai une maîtrise FLS, obtenue à Paris VIII et un master recherche «*formation des adultes*» du CNAM.

Je suis issue d'une famille ouvrière. Mon grand-père était mineur analphabète, il est mort de la silicose. Ma grand-mère était femme de ménage, elle vivait dans une cité de l'Abbé Pierre d'après-guerre. Mon père était routier.

Toute la famille a fini par emménager dans les cités HLM des banlieues nancéennes, construites fin des années 60. Ainée d'une famille de 4 enfants, lycéenne salariée, j'étais la première à décocher le Bac. Je militais déjà dans une organisation politique de jeunesse et à l'UNCAL. Étudiante, je fus membre du bureau de l'UNEF Nancy, élue au conseil d'université. Étudiante salariée, MI-SE, j'étais également adhérente au SNES. Je donnais bénévolement des cours d'alphabétisation dans mon quartier avec l'AEFTI⁽¹⁾.

■ Quel est ton parcours professionnel ?

J'ai travaillé dans une association de tourisme social à Paris. Devenue maman, ne pouvant plus voyager aussi souvent, je me suis tournée vers l'enseignement public. Quand on m'a sollicitée pour être enseignante

de la mission générale d'insertion (mgi), ça m'a semblé évident. Un système social (par définition exclusif) qui donne une deuxième chance et réfléchit sur ses échecs pour s'améliorer, ne peut pas être totalement borné, c'était porteur d'optimisme.

■ Quel est ton parcours syndical ? Comment milites-tu ?

J'ai créé la CGT Educ'Action au sein des coordonnateur·trices MLDS cristolien·nes, qui est maintenant majoritaire, et je suis une des élues paritaires pour les personnels non-titulaires sur l'académie, membre du bureau du SDEN 93, et depuis le dernier congrès, membre de la CE nationale de l'UNSEN.

Le métier d'enseignante coordonnatrice-conseil pour la MLDS recrute essentiellement des contractuel·les d'horizon divers. Il n'existe pas de concours externe ou interne. Le dispositif Sauvadet n'a rien résolu du tout, il y a plus d'agent·es non-titulaires dans la Fonction publique qu'en 2012 : une personne sur cinq. C'est encore pire en ce qui concerne les quelques 800 coordonnateur·trices de la MLDS. Aujourd'hui une certification se met en place, mais l'accès à la formation est réservé aux personnels titulaires et en CDI, elle laisse de côté les collègues en CDD, soit la moitié des personnels.

■ En quoi la CGT Educ'action vient-elle répondre à tes préoccupations ?

Avec une ambition affichée et des propositions pour une École émancipatrice et de la réussite de toutes et tous, et une revendication, qu'elle portait seule, à l'époque : la titularisation de tou·tes sans condition de concours ni de nationalité. Il reste encore beaucoup à faire pour la titularisation de tou·tes, seul véritable objectif, pour une Fonction publique au service de tou·tes, dont celles et ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés.

Celles et ceux qui s'engagent ne sont pas sûr·es de gagner mais ceux et celles qui ne font rien sont sûr·es de perdre.

Entretien réalisé par Pauline SCHNEGG

(1) AEFTI : Association pour l'Enseignement et la Formation de Travailleurs Immigrés et leur famille.

Les « oubliés » de la rentrée 2018

En cette rentrée 2018, la révolte gronde devant le déni du droit à l'Éducation pour des milliers d'enfants. À Paris, devant le lycée Voltaire, une rentrée scolaire des oubliés a été organisée le 7 septembre regroupant des dizaines de jeunes dont les droits à la protection et à l'éducation sont bafoués. Mais c'est partout en France que des MNA⁽¹⁾ sont livrés à l'errance et aux dangers de la rue...

L'école est un droit !

À Paris, un dispositif d'évaluation des mineur-es isolé-es conduit à «un refus de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour près de 75 % de jeunes» dénoncent le RESF75 et les associations Paris d'Exil et la Timmy. Pendant des mois, «sans ordonnance de placement provisoire (OPP) prononcée par le juge des enfants, ces jeunes sont privés de tous droits fondamentaux ; accès à la santé, au logement et à l'Éducation, si ce n'est grâce aux interventions des associations. Pourtant, près de 80 % d'entre eux seront reconnus comme mineurs et pris en charge par l'ASE au terme de leur procédure»⁽²⁾. Ces associations exigent, avec notre soutien, que «l'Académie de Paris et le CASNAV⁽³⁾, dont c'est la responsabilité, accueillent dans leurs dispositifs, tous les jeunes qui ne sont pas encore scolarisés».

À Montpellier, une camarade du RESF a reçu de la DASEN un courriel donnant «la consigne formelle de ne pas scolariser les jeunes mineurs sans référent légal», en totale infraction de l'article L.131-4 du Code de l'éducation. Comme le rappelle la circulaire du 20 mars 2002⁽⁴⁾, «l'inscription dans un établissement scolaire ne peut être subordonnée à la présentation par la personne qui inscrit l'enfant d'un acte de délégation de l'autorité parentale».

Dans un communiqué de presse unitaire, le RESF34, la CGT Éduc'Action, la FSU, la FCPE et de nombreuses associations, qui ont exigé en vain des explications, affirment : «Toutes et tous les mineur-es doivent pouvoir être scolarisés dès leur arrivée sur le territoire français



quel que soit leur statut». Souvent, ces jeunes sont dans la rue ou, quand l'ASE les prend en charge, tournent en rond dans un hôtel pendant des mois sans scolarisation, jusqu'à leurs 18 ans, fin de la prise en charge.

Manque de moyens ? C'est d'abord «un manque de volonté politique de les accueillir, et même une volonté délibérée de ne pas les accueillir», dénonce Anne du RESF13 dans une tribune soutenue par plusieurs associations. «Un gouvernement qui vient de faire adopter cette nouvelle loi sur l'asile et l'immigration, pendant que certains barbotent en Méditerranée et que d'autres s'y noient, n'a pas plus de considération pour les mineurs migrants que pour leurs aînés». C'est une «politique migratoire qui se veut dissuasive et qui n'est que meurtrière»⁽⁵⁾.

Dans une tribune cosignée par la confédération CGT et de nombreux syndicats et associations, le constat est sans appel : «L'école est un droit en France, mais elle n'est pas un acquis pour les milliers d'enfants et adolescents (...) Il est urgent d'agir pour mettre fin aux dénis de droit constatés (...) : la place de tous les enfants est à l'école !». Au 30^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'Enfant, le 20 novembre, que retentissent dans tous les départements les cris de colère exigeant le respect des droits des mineur-es venu-es de l'étranger !

Pablo KRASNOPOLSKY

(1) Mineur-es non accompagné-es.

(2) Plaidoyer rentrée des classes des mineurs oubliés (RESF75, Paris d'exil, Timmy)

(3) Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage

(4) Circulaire n°2002-063

(5) <https://blogs.mediapart.fr/jeunes-isoles-etrangers/blog/180918/marseille-maltraitements-departementales>

(6) <https://www.ferc-cgt.org/tribune-rentree-scolaire-de-trop-nombreux-enfants-a-la-porte-de-l-ecole>
Libération du 17/09/2012

Partager les richesses pour construire la paix

À Grenoble, campagne de pétitions contre la fermeture de bureaux de poste, une dame approuve : «*Plus de services publics, baisse des retraites ! Oui je signe !*». Invitée à rejoindre le rassemblement pour les migrant-es : «*Non, ça non !*».

Au moment où montent les idées d'extrême droite et la xénophobie, il est important de montrer que la situation des Français-es comme celle des migrant-es est le résultat de l'appétit du capitalisme qui concentre toutes les richesses entre les mains des plus riches.

La migration a toujours existé : les Européen-nes ont largement occupé les terres en Amérique, en Afrique, en Indochine, les travailleur-euses venu-es d'ailleurs ont largement contribué à la reconstruction de la France. Les migrant-es actuel-les fuient les guerres, les dictatures, le terrorisme, la misère, maux dont sont responsables les pays occidentaux, leur mode de production, les choix politiques.

L'Afrique, riche de son sol et sous-sol a subi l'esclavage, le dépècement des territoires, le colonialisme, la persistance de la dette. Qui doit à qui ? Le néo-colonialisme avec la Franceafrique qui pille encore ses richesses, plonge ses peuples dans la pauvreté.

De nombreux conflits, les guerres en Afrique, au Moyen Orient qui laissent les peuples dans le dénuement et l'insécurité sont le produit d'un système violent qui crée des rivalités territoriales. Le terrorisme s'est développé sur les ruines laissées par les bombes américaines.

La dette : qui doit à qui ?

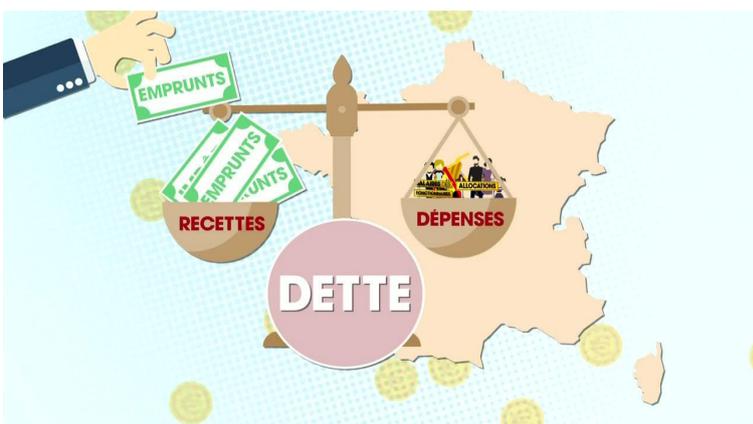
Israël soutenu par les USA comprime les Palestinien-nes derrière le mur de la honte, les massacres se multiplient à Gaza, la colonisation se poursuit, l'instauration d'une loi définissant Israël comme «*l'État Nation du peuple juif*» indigne manifestant-es arabes, juif-ves, druzes et doit indigner la communauté internationale.

Problèmes sociaux, politique économique et internationale agressive de Trump, Poutine, montée des extrêmes, tergiversations du gouvernement français, errances de l'ONU, appétit féroce des nanti-es, ces facteurs mettent en danger la paix dans le monde.

La CGT milite pour un partage des richesses mondiales pour permettre à tous et toutes de vivre décemment en paix : une coopération équitable avec une éducation et un accès à la culture pour tou-ttes qui décodent les mécanismes sociaux-économiques, ouvrent les esprits vers l'autre.

La planète est riche de ressources que nous devons partager et respecter, riche d'une humanité plurielle.

SNR Janine EMEYRIAT



Faut-il éradiquer les vieux et les vieilles ?

Que ce soit Barbier qui annonce «*la mort de la plupart des retraité-es d'ici 2022*», Bergé qui «*ordonne aux retraité-es de participer à l'effort*», Alauzet qui affirme «*qu'ils sont une génération dorée*» ; tous réclament haut et fort que les vieux/vieilles puisent dans leur propres ressources pour participer au financement de la génération active. Les retraité-es ne sont pas les seul-es à subir la politique du gouvernement.

TOUTE LA STRUCTURE SOCIALE EST ATTAQUÉE.

Il faut s'empoigner avec les «*seigneurs en place*» dès et pour aujourd'hui, mais également pour l'avenir afin que nos droits sociaux soient garantis.

La riposte collective est organisée, nous étions présent-es ensemble avec la CGT, FO, FSU, Solidaire, les étudiant-es le 9 octobre.

Anne-Marie MARTIN CARMAGNAC
section retraitée

Lancement de la campagne en Saône-et-Loire

Au-delà d'une campagne électorale, un plan de sauvegarde des Services publics !

En Saône-et-Loire, les trois Fonctions publiques ont décidé d'une campagne commune et dynamique. Le tour du département qui comportera 7 étapes a débuté le 13 septembre par Chalon-sur-Saône.

Fixée en centre-ville, la caravane des Services publics fut le point de ralliement de tou-ttes les militant-es CGT qui sont allé-es à la rencontre de leurs collègues dans les services. Ainsi à 20 km à la ronde, ce sont les écoles, les services communaux, les centres des finances publiques, les établissements scolaires du secondaire



qui ont été le théâtre d'échanges entre collègues sur les conditions de travail principalement.

Pour la CGT Éduc'action, 14 groupes scolaires visités sur les 19 présents dans la ville, et 2 promesses de candidatures. Les camarades territoriaux n'ont pas été en reste en récupérant une candidature pour la liste centre de gestion (niveau départemental).

Avant et après le repas convivial pris sur place, des camarades de l'interpro ont tenu la place en distribuant les livrets confédéraux «*Services publics*». Conscient-es de l'enjeu de ces élections dans la sauvegarde de leur bien commun, ils et elles ont informé plus de 1500 citoyen-nés à l'aide d'un tract en direction de la population. En anecdote, nous étions au pied du Conseil de prud'homme, un contractuel de la poste mis à pied a trouvé sur la caravane toutes les réponses à ses questions, débouchant sur une adhésion.

Un bilan satisfaisant pour le lancement de la campagne qui, elle, se poursuit jusqu'au 22 novembre.

Claude CADOT





... comme « Tests »

Les tests d'évaluation des connaissances des élèves appelés aussi évaluations « *externes et standardisées* » sont institutionnalisés en France par la loi d'orientation de 1989. Présentés comme des dispositifs pour aider les enseignant-es à détecter les difficultés des élèves et à y remédier, ils sont en fait un des aspects d'une évaluation plus globale du système éducatif.

En effet, à la même période, en 1990 se crée la Direction de l'Évaluation et de la Prospective (qui deviendra la DEPP). Elle est chargée de produire des statistiques et des analyses à partir d'évaluations. Parallèlement les formes de gestion du système scolaire évoluent avec la décentralisation, et l'apparition des EPLE munis d'indicateurs de pilotage.

Les années 2000 avec la mondialisation qui exacerbe la concurrence et un contexte de crise économique entraînent une volonté de maîtrise des dépenses publiques avec la LOLF en 2001 et de leur efficacité. Le conseil européen de Lisbonne en 2000 souhaite développer en Europe l'économie de la connaissance la plus compétitive. Des enquêtes internationales apparaissent telles que PISA promue par l'OCDE. La culture de l'évaluation sera même une recommandation de l'Union Européenne (18 juin 2009).

La culture de l'évaluation !

Elisabeth Chatel ⁽¹⁾ souligne : « *les évaluations doivent dorénavant servir d'instrument de gestion plus efficace du système éducatif en fournissant des repères mesurables pour un pilotage rapproché des équipes et des établissements* ».

On passe ainsi de tests à but essentiellement pédagogiques aux tests servant d'indicateurs qui permettent certaines décisions en matière d'éducation (socle commun de compétences ou la réforme premier degré, réformes du lycée, Parcoursup).

Des pays tels que l'Angleterre, les Etats-unis, ont déjà mis en place cette culture du « *testing* » et on peut y voir des effets négatifs sur les pratiques enseignantes : « *travailler trop exclusivement pour préparer les tests, privilégier le suivi de certains élèves, en négliger d'autres, déprofessionaliser les enseignants par le fait que les tests et les exercices sont fournis par des experts* ». ⁽²⁾ Et la dérive va plus loin avec un impact direct des résultats des évaluations sur les personnels et les établissements scolaires : classement des établissements qui conditionne les moyens alloués, rémunération au mérite et gestion des carrières, recrutement, sanctions positives (primes) ou négatives pouvant aller jusqu'à la fermeture.

En développant les tests (voir article p 8), Michel Blanquer donne en fait des gages à la Cour des comptes qui dans un rapport ⁽³⁾ dénonce l'incapacité de l'Éducation nationale à s'évaluer, et dont une des préconisations est de « *mesurer systématiquement le niveau des élèves durant la scolarité obligatoire* ». Mais dans quel but ? Celui avoué dans le rapport de « *développer la culture de l'évaluation par l'ensemble des acteurs du système éducatif* » !

Nadine CASTELLANI-LABRANCHE

(1) Elisabeth Chatel, L'évaluation de l'éducation dans le contexte de mondialisation : le cas français , 2014

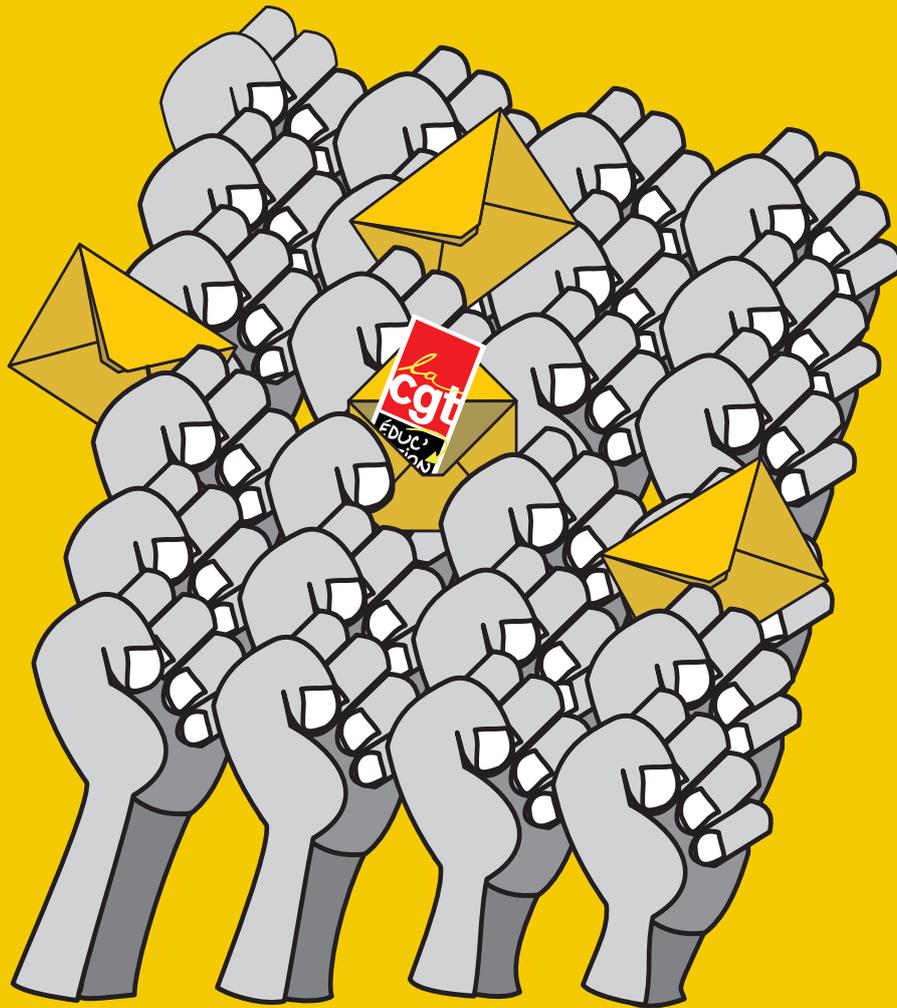
(2) Nathalie Mons, Effets théoriques et réels des politiques d'évaluation standardisée, 2009

(3) L'éducation nationale : organiser son évaluation pour améliorer sa performance, 2017



la
cgt

ÉDUC'
ACTION



Lutter c'est voter CGT

C'est nous battre pour augmenter nos salaires, améliorer nos conditions de travail, gagner l'égalité entre les femmes et les hommes et obtenir la valorisation des diplômes et des qualifications !